

28ème PARLEMENT DES ENFANTS

PROPOSITION DE LOI

Visant à réduire la quantité de bouteilles plastiques produites en France afin de lutter contre la pollution des océans.

Présentée par :

les élèves de la classe de CM2 d'Olivia SILOTIA CADAR

Ecole Aliette HORTENSE

Académie de La Réunion

Exposé des motifs

Mesdames, Messieurs,

En France, un plan d'actions « Zéro déchet plastique en mer 2020-2025 » existe. Malheureusement, à ce jour les océans sont encore pollués. La mer Méditerranée est d'ailleurs l'une des plus polluées au monde. Parmi les déchets marins, les plastiques sont les plus nombreux : 5 000 milliards de plastiques flottent déjà et 5 à 13 millions de tonnes de déchets entrent dans les océans par an. Ils prennent de 100 à 1000 ans à se dégrader et impactent notre écosystème.

Ainsi, plus d'un million d'espèces marines meurent chaque année, comme les oiseaux marins. Près de notre île, par exemple, les tortues s'étouffent avec les sachets plastiques. Chaque hiver austral, les baleines qui migrent dans l'océan Indien, ingèrent aussi ces plastiques.

Ceux-ci se retrouvent dans la chaîne alimentaire et dans nos assiettes. Autant dire que ces plastiques des océans représentent un danger pour la santé des hommes. En effet, un rapport de la fondation WWF indique que 18 % des thons et des espadons pêchés en mer ont du plastique dans leur estomac.

Mais d'où viennent ces plastiques ?

À l'école, nous avons organisé une campagne de ramassage de déchets dans notre quartier et évité qu'ils se retrouvent dans les cours d'eau. Effectivement, les données scientifiques confirment que 80 % des déchets retrouvés en mer seraient d'origine terrestre.

Les actions de récupération du plastique en mer nous semblent importantes mais pas suffisantes. Nous sommes convaincus qu'il faut agir à la source : plus de 1,5 million de bouteilles en plastique sont utilisées chaque heure, soit 36 millions par jour. Or, 68 % des Français sont favorables à une interdiction des bouteilles de plastique de petit format.

Les bouteilles à usage unique de petite contenance sont moins économiques et les plus retrouvées dans la nature.

Par ailleurs, peu de supermarchés sont équipés de bornes de recyclage de bouteilles en plastique.

Pour finir, au quotidien, à l'école et pour nos activités, nous utilisons des gourdes, réutilisables et plus durables. Selon nous, les contenants en verre et en inox devraient être privilégiés. Adultes et enfants, utiliser les points d'eau extérieurs est plus écologique !

Proposition de loi

ARTICLE 1

Sur l'ensemble du territoire national français, la production et la vente de bouteilles d'eau en plastique d'une contenance inférieure à 1,5 L sont interdites.

ARTICLE 2

Tous les supermarchés doivent être équipés de bornes de recyclage des bouteilles de plastique utilisables par les usagers.

ARTICLE 3

Dans les rayons destinés à la vente de bouteilles d'eau, un panneau est affiché pour sensibiliser les consommateurs à acheter des bouteilles de 5L.

ARTICLE 4

Chaque collectivité doit proposer une carte en ligne afin que les citoyens identifient les points d'eau en extérieur. Cette information doit être accessible aux personnes malvoyantes et malentendantes.